



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



FONDS POUR LA RÉALISATION DES OMD

« Tourisme culturel pour
favoriser le développement
durable en Namibie »

Programme conjoint Culture et
Développement du F-OMD mis en
œuvre en

NAMIBIE

<p>DURÉE : février 2009 – décembre 2012</p>	<p>CONTRIBUTION AUX OMD :</p> 
<p>PARTENAIRES UN : UNESCO, PNUE, UN Habitat, OIT</p>	
<p>BUDGET : 6 millions USD</p>	

PRÉSENTATION :

Le Programme conjoint vise à autonomiser les communautés rurales et à améliorer les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire en encourageant le tourisme culturel. Il met particulièrement l'accent sur les groupes autochtones et les femmes.

Objectifs spécifiques :

- Établir une base de connaissances nationale sur les liens qui existent entre les pratiques coutumières/traditionnelles, le patrimoine naturel/culturel matériel et immatériel et les moyens de subsistance
- Placer l'emploi au cœur de lois, de politiques et de programmes relatifs au patrimoine culturel/naturel qui tiennent compte du développement durable et de la dimension genre ; sensibiliser au patrimoine culturel/naturel durable et à l'emploi et mieux faire connaître les instruments juridiques internationaux sur la culture
- Diriger des programmes utilisant la base de connaissances ; rationaliser et améliorer les politiques et la législation

DIMENSIONS COUVERTES PAR LE PROGRAMME :

- Economie
- Education
- Patrimoine
- Communication
- Gouvernance
- Social
- Environnement
- Santé

DOMAINES CULTURELS COUVERTS PAR LE PROGRAMME :

- Patrimoine culturel et naturel
- Patrimoine culturel immatériel
- Arts visuels et artisanat
- Tourisme

CONVENTIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE COUVERTES PAR LE PROGRAMME :

- Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
- Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
- Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

PORTÉE GÉOGRAPHIQUE :

9 régions : Caprivi, Erongo, Hardap, Kunene, Kavango, Omaheke, Omusati, Oshikoto, Otjozondjupa

APERÇU DES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES À CE JOUR :

- **Amélioration des connaissances sur le patrimoine culturel et naturel:** nouveau Système de Gestion des connaissances sur Internet et Manuel sur le patrimoine culturel et naturel; 167 sites identifiés et cartographiés dans le cadre du programme national d'identification des sites à valeur culturelle et naturelle importante (Heritage Hunt Programme) - 10 officiellement proclamés comme sites du patrimoine national, inventaire du patrimoine culturel immatériel (PCI) et création d'un Comité directeur national sur le PCI; renforcement des capacités en matière de documentation et d'inventaire du PCI, de gestion du patrimoine, du tourisme culturel et de l'utilisation durable des ressources culturelles et naturelles
- **Amélioration des cadres juridiques et politiques pour le secteur de la culture:** réunions de consultation menées pour mettre en œuvre la Convention de 2003; recommandations faites pour aligner la Loi sur le patrimoine national de 2004 sur les instruments internationaux; 110 bénéficiaires formés sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques liées au patrimoine culturel et naturel; évaluation nationale des lacunes culturelles dans l'enseignement secondaire et supérieur, outils stratégiques conçus pour le tourisme culturel
- **Environnement favorable propice à la création d'emplois et de revenus dans le domaine de la culture et à une réponse plus efficace à la pandémie du VIH / SIDA dans les communautés marginalisées:** membres des communautés locales formés à démarrer leur propre entreprise culturelle; développement continu de 11 sites culturels touristiques pilotes, avec une formation en parallèle pour que certains membres de la communauté puissent travailler comme interprètes ou guides touristiques dans leur village; études de base menées sur les lois, politiques et programmes relatifs au VIH/SIDA afin de développer des plans de lutte contre la pandémie dans chaque site pilote

BÉNÉFICIAIRES :

Directs: 1 334 001 personnes et 46 institutions

Indirects: 1 330 125 personnes

- Les communautés locales des zones d'intervention ciblées – principalement les femmes, les jeunes, ainsi que les groupes défavorisés et vulnérables tels que les communautés rurales et les groupes indigènes
- Organisations communautaires
- Autorités traditionnelles et conseils régionaux
- Autorités étatiques et institutions culturelles nationales

PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU LOCAL :

- Ministères : jeunesse, service national, sports et culture ; environnement et tourisme ; éducation ; collectivités locales, logement et développement rural ; commerce et industrie ; mines et énergie
- Société civile
- Organisations non gouvernementales
- Secteur privé

ALIGNEMENT SUR LES PRIORITÉS NATIONALES :

Le Programme conjoint est conforme aux éléments ci-après :

- Le résultat 2 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2006-2010 : « D'ici à 2010, amélioration des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire des groupes les plus vulnérables dans les zones très touchées »
- Namibia Vision 2030
- Le Plan de développement national (NDP3)

HISTOIRES DE RÉUSSITE :

❖ Campagne nationale de « chasse au patrimoine »

Le développement socio-économique a été favorisé en Namibie en permettant aux communautés locales de s'appuyer sur leurs ressources culturelles pour créer des activités génératrices de revenus, suite à la cartographie de tous les sites ayant une importance culturelle pour les communautés locales dans le cadre de la troisième campagne nationale de « chasse au patrimoine ». Cette campagne, dirigée au niveau local et impliquant toutes les couches de la société, y compris les groupes vulnérables comme les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les minorités San et Himba, a permis de sensibiliser la communauté à la richesse du patrimoine culturel de la Namibie et constitue une référence pour nourrir les futurs programmes relatifs à la culture et au développement.

❖ Inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel

La cohésion sociale a été renforcée en encourageant les communautés à participer à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) en vue d'appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre de la Convention UNESCO de 2003. Des membres des communautés locales, y compris des femmes, des jeunes, et des autorités traditionnelles et régionales, ont reçu une formation sur l'identification et la documentation des éléments du PCI, leur permettant par la suite de réaliser l'inventaire des éléments du PCI dans leur région. Un Comité directeur national sur le PCI a également été créé pour favoriser la mise en place de partenariats à long-terme dans les domaines du PCI et d'autres questions de développement en Namibie entre des institutions culturelles et éducatives, des acteurs du secteur privé et des organisations de la société civile.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Site web du F-OMD: <http://www.mdgfund.org/fr/program/tourismecultureldurableennamibie>